

AGENDA

FORMATIONS

GESTION VOLUMETRIQUE DE L'IRRIGATION

Formations sur tous les
territoires

LILLERS, LORGIES, ST
LAURENT, MARQUION,
ARDRES, DUNKERQUE,
BEAURAILLE, SAINT POL SUR
TERNOISE

Informations et inscriptions :
03.21.60.57.60

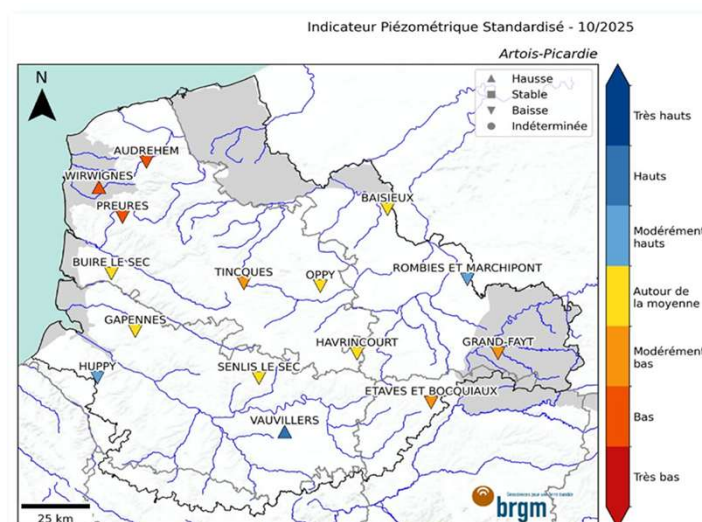
ACTUALITES

VIDANGE DES NAPPES ET NIVEAUX CONTRASTES, DEBITS DES COURS D'EAU DANS LA NORMALE

Nappes souterraines

Au mois d'octobre 2025, les précipitations sont contrastées sur le bassin Artois Picardie.

La vidange des nappes souterraines se poursuit et les niveaux piézométriques mesurés sont contrastés selon les secteurs. Les débits moyens mensuels des cours d'eau sont en hausse et se situent majoritairement dans les normales de saison.



Situation actuelle depuis le début d'année hydrologique (septembre 2025):

En termes de rapport à la normale partielle 1991-2020, la saison hydrologique démarre plutôt fort avec un excédent compris entre 50 et 100 % autour de la Baie de Somme et des waterings au Montreuillois, ainsi que sur la métropole de Lille. Il est de 25 à 50 % des Flandres au Ternois, sur le Hainaut et l'Abbevillois. Il se réduit entre 10 et 25 % de l'Amiénois au Vermandois, et reste proche de la normale ailleurs.

Situation actuelle: Sans surprise, c'est sur l'ouest du Pas-de-Calais et sur le littoral samarien que les sols sont les plus humides, avec au 1er novembre des valeurs de 10 à 20 % au-dessus de la normale 1991-2020, le Doullennais est également plus humide que la normale. En dehors de ces zones, l'indice d'humidité des sols est encore souvent en dessous de la médiane, mais il est toutefois bien remonté depuis début octobre. L'indice d'humidité des sols est en général au-dessus du deuxième décile, sauf sur le bassin de la Sambre où les valeurs de l'indicateur de sécheresse superficielle sont encore localement voisines de 0,2 et remontent plus lentement.

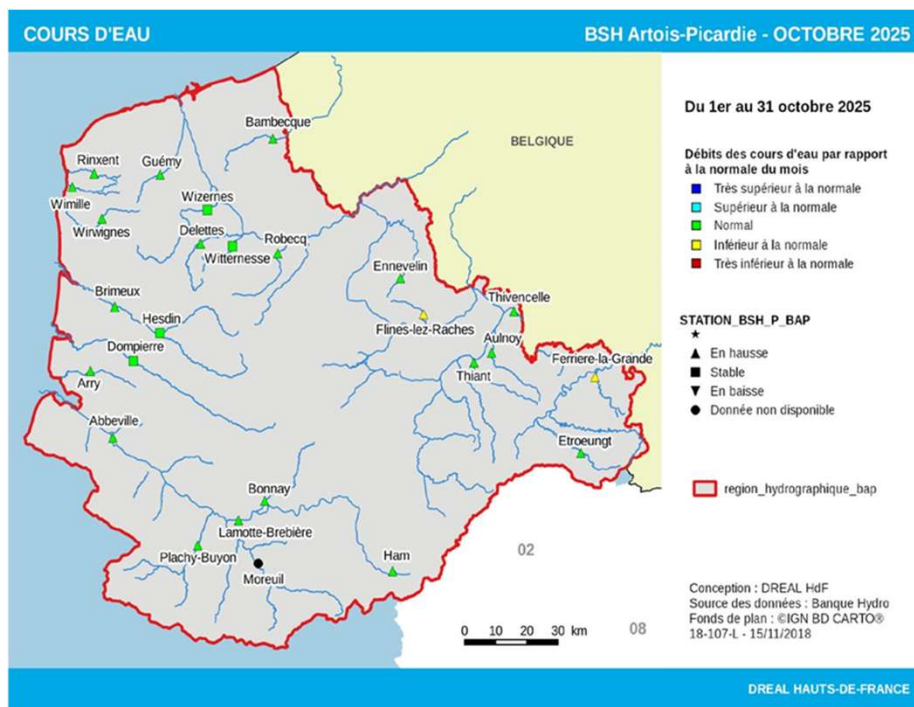
Au mois d'octobre 2025, la vidange des eaux souterraines se poursuit sur la quasi-totalité des piézomètres de référence du bassin Artois-Picardie (13/15 piézomètres en baisse).

À l'instar de la situation générale du bassin, les niveaux piézométriques des aquifères crayeux sont globalement autour de la moyenne.

Cours d'eau

Par rapport aux normales de saison, la situation, comparée au mois précédent, s'améliore.

En effet, presque toutes les stations se situent maintenant dans les normales de saison, seules deux stations se situent encore sous les valeurs de quinquennale sèche (Flines-Lez-Raches sur le courant de Coutiches et Ferrière-la-Grande sur la Solre). Le mois dernier, 5 stations étaient encore sous le seuil de quinquennale sèche et 2 sous le seuil de décennale sèche. Malgré la hausse générale des débits moyens mensuels en octobre 2025, les débits restent toujours inférieurs à ceux de l'année précédente. Les différences sont très importantes sur certaines stations comme sur la station d'Etroeungt sur l'Helpe Mineure avec un débit moyen de 0,42 m³/s en octobre 2025 contre 2,20 m³/s en octobre 2024 ou encore sur la station de Bambecque sur l'Yser avec 0,20 m³/s ce mois-ci contre 1,66 m³/s l'an dernier.



Retrouvez les bulletins de situation hydrologique complets : <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Bulletins-de-situation-hydrologique-du-Bassin-Artois-Picardie-2025>

- Ô le mag! -

L'actu irrigation
dans votre département

Association des irrigants
du Nord-Pas de Calais


CHAMBRE
D'AGRICULTURE
NORD-PAS-DE-CALAIS

N°2 – novembre 2025

REGARD DU PRESIDENT DE L'ASSO

Dans 2 mois une nouvelle année débutera avec son lot d'incertitudes politico-économiques. Les aléas climatiques seront sûrement aussi de la partie. A nous agriculteurs de savoir y faire face.

2025 est un petit remake de 2022. La campagne d'irrigation a commencé tôt au printemps pour aider à la levée des semis et s'achever en septembre afin de faciliter la récolte des pommes de terre. Heureusement les aquifères du sous-sol étaient relativement corrects, ce qui a permis d'éviter, sur tout le territoire, de trop fortes restrictions d'arrosage. Localement, de bénéfiques orages en juillet ont permis aussi de détendre la pression d'arrosage ainsi que la pression des préfectures toujours promptes à restreindre l'irrigation.

Nous le voyons bien, les années météorologiques se suivent mais ne se ressemblent pas. L'irrigation poursuit son développement depuis plusieurs années sur tout le territoire des Hauts de France. Le nombre d'irrigants ne cesse d'augmenter avec pour corollaire un impact plus fort sur la ressource en eau. Nous devons tenir compte de la problématique de la ressource et sa disponibilité mais aussi de l'évolution réglementaire.

Bien comprise et appliquée par le monde agricole, la gestion volumétrique obligatoire sur nos 2 départements en 2026 permettra de suivre les prélèvements en eau. La responsabilisation collective des irrigants est primordiale.

L'hiver dernier avec la Chambre d'Agriculture, ont été entreprises des réunions d'explications et des formations à l'outil Irrig'eau. En novembre et pour plusieurs semaines nous reprenons le schéma explicatif sur les 2 départements. Dans ce bulletin, vous trouverez les dates et lieux.

Ce sera l'occasion d'avoir des échanges et de préciser les quelques changements par rapport à la pré-mouture de l'hiver dernier.

Je participerai à nombre de réunions et j'accompagnerai Aurore Vasseur, Mélissa Dufermont et leur nouvelle collègue Chloé Chauvin, salariées de la Chambre d'agriculture que je remercie pour le travail effectué.

D'autres enjeux sur l'eau sont étudiés localement dans les SAGE avec les études HMUC (hydrologie, milieux, usages, climat). Celles-ci visent à préciser et compléter les actions à mener en faveur d'une gestion durable de la ressource en eau à l'échelle d'un bassin versant.

Faisons très attention. A l'avenir les autorisations de pompage seront annualisées, définies, chiffrées et calibrées pour chaque bassin versant, quelque soit l'origine de l'eau et les autorisations précédentes.

Les études HMUC décideront de l'avenir de l'irrigation sur votre ferme.

L'état d'esprit est bien de réduire les pompages agricoles et de diminuer la quantité d'eau utilisée par les agriculteurs. La sobriété dans les prélèvements est une notion importante, mais réduire de 10% les consommations, comme le prévoit Plan Eau adopté de 2023, n'est pas adapté à la réalité des besoins agricoles.

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT



Association des irrigants du Nord Pas de Calais

56, avenue Roger Salengro
62051 Saint-Laurent-Blangy

Président : Gabriel DELORY

assodesirrigants@npdc.chambagri.fr

Aurore VASSEUR

Pôle Agro-environnement

Tél.: 03 21 60 57 60



CHAMBRE
D'AGRICULTURE

La profession a arraché de haute lutte, avec le vote de la loi Duplomb, qu'une étude d'impact socio-économique soit conduite pour mesurer les effets de ces restrictions avant toute décision.

Si par malheur des restrictions d'usage devaient avoir lieu, il est fort probable que cela se chiffrerait en pertes de plusieurs dizaines de millions d'euros pour l'agriculture régionale.

Faisons attention à la mise en place sans tambour ni trompette de ces restrictions.

Veillons à ce que la loi d'orientation votée en mars dernier sur la souveraineté alimentaire précisant l'intérêt général majeur de l'agriculture, soit bien respectée pour le bien de la nation.

La nécessité de nourrir les citoyens est aussi importante que la préservation des cours d'eau ou des milieux. L'un ne prévalant pas sur l'autre.

Travaillons plutôt à ré-utiliser les eaux brutes, à stoker l'eau en période hivernale, à éviter de la gâcher en l'envoyant à la mer quand elle est abondante.

Par ailleurs, nous pouvons nous attendre à une révision des Zones de captage eau potable avec une approche encore plus sécuritaire.

Le monde agricole doit être extrêmement précautionneux sur les éventuelles réglementations qui pourraient apparaître. L'eau potable est un sujet extrêmement sensible. L'émotion l'emportant souvent sur le rationnel.

Soyons vigilants.

Le nombre de paysans diminue chaque jour. Et chaque jour de nouvelles contraintes se déposent sur le dos des nouvelles générations d'agriculteurs.

Je formule un vœu qui j'espère ne restera pas vain.

Il existe de nombreux élus Agriculteurs dans les mairies, dans les conseils d'administration de coopératives céréalières, légumières ou animales. Des élus dans les OP, des élus paysans dans le monde bancaire et des assurances, des élus à la Chambre d'agriculture, des élus syndicalistes.

Ces élus sont une force considérable. Mais malheureusement, et je ne blâme personne, force est de constater que les enjeux liés à l'eau quantitative et qualitative sont méconnus et au mieux abordé de façons ponctuelles et partielles.

J'aspire à ce que des formations, des réunions sur la thématique de l'eau soient mises en oeuvre dans les Conseils d'administration. On peut les imaginer collectives.

Ces élus doivent être le relai des paysans partout où ils sont amenés à avoir un avis, une prise de parole sur l'eau. Faute de quoi les paysans de terrain mourront noyés sous les normes venant de gens se disant bienfaiteurs de l'humanité.

Aussi, j'invite tous les présidents de Conseils d'administration à prendre en considération la problématique de l'eau dans sa globalité et à en mesurer les effets sur son entreprise ou sa filière.

Le 31 décembre arrive à grands pas, faisons-en le vœu pour 2026.

Gabriel Delory

ACTUALITES

RETOUR SUR LES 2 COMITES DE LA RESSOURCE EN EAU DEPARTEMENTAUX (OCTOBRE 2025)

Pour rappel, ce comité est l'instance de concertation sur la gestion des étiages et de la sécheresse. Il associe l'ensemble des parties prenantes du département (syndicats d'eau, industrie, profession agricole, association de pêche, associations environnementales, usagers...) et les services et établissements publics de l'État (Préfecture, DDTM, ARS, VNF, AEAP, BRGM, Météo France...). L'association des irrigants y est également partie prenante.

Les différents organismes se réunissent en général :

- au début de l'étiage, afin d'évaluer l'état des ressources, (recharge des nappes d'eau souterraine, niveau des cours d'eau...), d'apprécier le risque de sécheresse en fonction des données et des prévisions disponibles ;
- en fin de période d'étiage pour établir un bilan du dispositif de gestion de la sécheresse et des contrôles effectués, pour identifier les actions d'amélioration, notamment celles pouvant amener à la révision de l'arrêté-cadre.

Il donne surtout un avis sur le projet d'arrêté cadre interdépartemental et sur la prise d'arrêtés sécheresse départementaux.

❑ Météo et état et de la ressource Nord-Pas-de-Calais (relevés piézométriques : <https://urls.fr/ljdRnC>)

Sans surprise, l'année hydrologique (septembre 2024 à août 2025) est déficitaire. Au niveau de la France, le Nord est, pour cette année, le département qui a été le moins pluvieux.

De la même manière, la saison agricole (mars à octobre 2025) a été particulièrement sèche. Les pluies efficaces ont été négatives, ce qui se traduit par un assèchement des sols. Dès mars, le département du Nord a atteint des records secs. Au 15 octobre, la situation s'est améliorée mais le niveau de sécheresse des sols demeure sous le 1^{er} décile.

Concernant la situation des nappes, tous les piézomètres sont sans surprise à la baisse par rapport à l'année hydrologique précédente.

L'inquiétude se portait encore sur certains cours d'eau, notamment la Hem, l'Yser et Marque (alerte renforcée).

❑ Projet d'Arrêté Cadre Interdépartemental « sécheresse » (ACI)

10 organismes ont répondu à la consultation qui s'est tenue du 3 juin au 4 juillet. Des corrections « mineures » ont été apportées. La rédaction est en cours de finalisation et l'ACI devrait être signé d'ici fin d'année (pour une date d'effet au 1^{er} janvier 2026).

❑ Point sur les dérogations et contrôles 2025

Il a été accordé 3 dérogations aux horaires d'interdiction d'arrosage d'espaces sportifs, sous conditions (dans le cadre d'une compétition internationale notamment).

La préfecture a reçu par ailleurs 10 demandes de dérogation à l'obligation de réduction de 5% ou 10% (pour le bassin de l'Yser placée en alerte) du volume moyen journalier prélevé de la quinzaine, représentative de l'activité imposées aux industries classées ICPE.

90 contrôles ont été effectués par l'OFB : 3 infractions ont été relevées (remplissages de plans d'eau pour de la chasse au gibier d'eau).

❑ Focus sur la problématique du territoire du Boulonnais dans le Pas de Calais

Au vu des problèmes de ressources rencontrées sur le territoire du Boulonnais, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, le Syndicat d'Hardinghem et le Syndicat de Colembert ont présenté les actions en cours:

- Intensification des recherches de fuites,
- Modulation de la pression sur le réseau,
- Études d'interconnexion,
- Réflexion sur la REUT, l'utilisation des eaux d'exhaure des carrières,
- ...

Face à une probabilité de plus en plus élevée d'atteindre le seuil de crise sur le territoire, le Préfet devrait demander un plan de prévention aux syndicats d'eau du Boulonnais avec des mesures à court et moyen terme et un échéancier avec la garantie d'un retour technique sur la faisabilité des actions en réflexion.

INNOVATION

L'ASSOCIATION EXPÉRIMENTE UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE SONDES POUR LA SECONDE ANNEE

Cette sonde conçue par la Société italienne Finapp fonctionne à partir d'une nouvelle technologie qui utilise les rayons cosmiques pour mesurer l'eau sans contact, à grande échelle, en profondeur et en continu.

Cette sonde ne nécessite pas de contact avec le sol et permet d'estimer la teneur en eau sur de grande surface de culture. En 2025, deux parcelles de pommes de terre et une parcelle de haricots verts ont été suivies. Nous observons une bonne corrélation entre la courbe d'évolution de la teneur en eau et celle du bilan hydrique. Nous observons également une bonne réactivité de la sonde à la pluviométrie et à l'irrigation,

En 2026, nous souhaitons réaliser une dernière année de tests qui visent deux objectifs :

- Caler les seuils de déclenchement de l'irrigation aux spécificités de nos départements
- Exprimer l'économie d'eau réalisable avec les sondes Finapp



C'EST EN COURS

LES ÉTUDES HMUC : KESAKO?

Contexte réglementaire

La **gestion quantitative de l'eau** en France est strictement encadrée afin d'assurer une utilisation équilibrée et durable de cette ressource essentielle. Deux grands textes de référence fixent ce cadre :

- **Article L211-1 du Code de l'Environnement** : il garantit une gestion équilibrée de la ressource en eau, en priorité pour la santé publique, la sécurité civile et l'alimentation en eau potable, tout en intégrant l'adaptation au changement climatique.
- **Circulaire du 30 juin 2008** : elle vise à résorber les déficits en eau et à organiser la gestion collective de l'irrigation, dans le cadre du **Plan National de Gestion de la Rareté de l'Eau (2005)** et de la **Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE)**.

Le cadre du bassin Artois-Picardie

Le **SDAGE 2022-2027** du bassin Artois-Picardie fait de la **maîtrise des prélèvements** et de la **gestion quantitative** de l'eau un enjeu majeur. Objectif : préserver les milieux aquatiques tout en garantissant une alimentation en eau potable suffisante.

Pour cela, des **objectifs de débits (rivières)** et de **niveaux piézométriques (nappes)** sont fixés afin de maintenir l'équilibre entre la ressource et les besoins, y compris en période de crise.

L'étude HMUC, c'est quoi ?

Une étude **HMUC (Hydrologie – Milieux – Usages – Climat)** vise à :

Évaluer la ressource en eau disponible et organiser sa gestion pour concilier les besoins humains et la préservation des milieux naturels.

Elle repose sur **4 volets complémentaires** :

Volet	Thème	Objectif principal
1. Usages	Analyse des prélèvements et rejets, leur évolution passée et future	Connaître la demande en eau
2. Milieux	État des écosystèmes aquatiques et leurs besoins	Préserver les équilibres naturels
3. Hydro(géo)logie	Étude du fonctionnement des eaux superficielles et souterraines	Comprendre le régime naturel des eaux
4. Climat	Évaluation des effets du changement climatique sur la ressource et les usages	Anticiper les évolutions futures

LES ÉTUDES HMUC : KESAKO? (LA SUITE...)

Objectif final de l'étude: déterminer

- Les **débits objectifs d'étiage**,
- les **volumes prélevables** par bassin,
- et leur **répartition entre les usagers**,

intégrés ensuite dans les dispositifs de gestion de crise des **SAGE** du bassin Artois-Picardie.

Où en est-on ?

Le bassin Artois-Picardie compte **13 territoires de SAGE**.

L'étude HMUC est **en phase d'état des lieux** sur les territoires **Scarpe Amont, Lys, Canche et Authie**.

Pour les autres, les études débiteront **entre 2026 et 2027**.

En résumé

Les études HMUC constituent **un outil stratégique pour la gestion durable de l'eau** : elles permettent de mieux connaître la ressource, de planifier son usage et de préparer les territoires face aux défis du changement climatique.

GESTION VOLUMÉTRIQUE VIA L'OUTIL DE GESTION IRRIG'EAU : C'EST DEMAIN !

Cela fait plusieurs mois que nous l'évoquons, un nouvel Arrêté Cadre Interdépartemental sécheresse sera signé d'ici fin d'année: après une phase expérimentale, **la gestion de l'irrigation passera de la gestion horaire à la gestion volumétrique pour tout irrigant à partir de 2026** via un nouvel outil de gestion web : Irrig'eau.

Pour rappel, de quoi parle - t - on?

En cas de sécheresse, les autorités peuvent prendre des arrêtés pour restreindre l'usage de l'eau. Le nouveau dispositif imposera dorénavant des limitations sur les volumes d'eau prélevables, afin de préserver les ressources en eau et de garantir leur disponibilité pour l'ensemble des usagers. Les irrigants seront dans ce cas amenés à ajuster leur consommation d'eau en fonction de ces restrictions.

En pratique, les irrigants auront dorénavant à déclarer chaque année leur assolement en début de campagne (pour fin mars) et l'administration leur attribuera les volumes d'eau nécessaires à l'irrigation de leurs futures cultures (ces volumes sont calculés sur la base de forfaits par culture et par hectare cultivé) par point de prélèvement.

Les irrigants devront ensuite (fin mai) proposer une ventilation de ce volume d'eau prévisionnel par quinzaine du 1er juin au 31 août et devront reporter les index des compteurs (tous les 15 jours) pour justifier du respect des éventuels arrêtés sécheresse qui pourraient être mises en place. Tant qu'aucune mesure de restriction n'est prise, les irrigants seront libres d'arroser les cultures, sans dépassement du volume maximal prévisionnel.

Pour faciliter cette traçabilité, une interface web « IRRIG'EAU », a été paramétrée pour répondre aux situations particulières du Nord Pas de Calais.

Chaque irrigant aura son propre identifiant et mot de passe. Il pourra y déclarer ses surfaces irrigables et ses volumes prélevés de n'importe quel ordinateur ou depuis un smartphone.

Il pourra également y visualiser en direct les éventuelles mesures de restriction ou d'interdiction qui pourraient s'appliquer aux prélèvements d'eau pour l'irrigation.

A ce jour, près de 420 comptes ont été créés (dont 307 pour les irrigants concernés par les prélèvements eau de surface Lys et Wateringues) avec identifiants envoyés aux exploitants. Mais peu sont allés jusqu'au bout de la saisie : seules 80 exploitations ayant réalisé au moins un relevé de compteur.

 **La saisie de la campagne 2025 est encore ouverte** pour expérimenter l'outil. Les irrigants peuvent demander leurs identifiants et le tutoriel auprès de la Chambre d'agriculture du Nord Pas de Calais par mail : assodesirrigants@npdc.chambagri.fr

Des réunions d'information ont eu lieu ces derniers jours regroupant près de 140 personnes. Des formations sont de nouveau organisées jusque fin décembre et vous pouvez demander dès aujourd'hui vos identifiants pour accéder à Irrig'eau sur la boîte mail de l'association des irrigants en envoyant la fiche exploitant en annexe.

=> Retrouvez les dates des prochaines sessions de formation sur : <https://urlr.me/DE3tSP>

NOUVEAU REGISTRE POUR LES DISPOSITIFS DE COMPTAGE DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU RÉALISÉS À PARTIR DE 2025 DEMANDE PAR L'AGENCE DE L'EAU

Redevables auprès de l'agence de l'eau pour le prélèvement sur la ressource en eau, vous avez reçu récemment un mail de l'Agence de l'Eau Artois Picardie concernant une nouvelle disposition applicable sur les volumes prélevés en 2025.

Le message rappelle l'obligation de tenir un registre relatif au dispositif de mesure du volume prélevé et du risque de majoration de 20% de la redevance si inexistant ou incomplet.

Cette nouvelle disposition n'a pas de lien avec la mise en œuvre de la gestion volumétrique obligatoire pour tout irrigant à partir du 1^{er} janvier 2026.

Pas de lien avec IRRIG'EAU donc, mais nous souhaitons conduire des échanges prochainement avec l'Agence de l'Eau pour voir si une harmonisation est possible avec les données saisies sur l'outil de gestion volumétrique.

En attendant, vous devez disposer de ce registre dûment complété pour 2025 et tenu à jour.

PROCHAINES ECHEANCES

DEMANDES D'AUTORISATION TEMPORAIRES PRÉLÈVEMENTS DANS LES EAUX SUPERFICIELLES LYS ET WATERINGUES

Comme nous vous l'évoquions l'an dernier, le dépôt de la demande d'autorisation temporaire de prélèvement en eau de surface pour un passage en CODERST restera obligatoire même avec la mise en œuvre de la gestion volumétrique.

Cependant à partir de 2026, nous reprendrons vos éléments non plus à partir d'un bulletin papier mais via des déclarations que vous ferez sur l'outil de gestion Irrig'eau. Cela a d'ailleurs été le cas dès 2025 sur les bassins de la LYS.

Sur les WATERINGUES, vous avez du recevoir cette année vos identifiants et mots de passe Irrig'eau envoyé via le mail de l'association. Gardez-les précieusement pour y effectuer vos demandes de volumes pour l'année 2026.

Pour les volumes prélevés en 2025, si vous n'avez pas encore saisi vos relevés sur la dernière campagne, il faudra nous l'indiquer au moment de la demande de volume 2026.

Comme les années précédentes, de nombreuses demandes sont arrivées en retard malgré les relances. En 2026, nous ne reprendrons que les demandes saisies sur Irrig'eau début mars.

Par ailleurs, en 2025 nous avons eu de nouvelles demandes d'irrigants dont une partie ne connaissaient pas la démarche du dossier d'autorisation, jusqu'à il y a quelques jours. N'hésitez pas à passer le message autour de vous en donnant les coordonnées de l'association des irrigants du Nord-Pas-de-Calais pour une prise de contact bien en amont de la demande 2026.

APPEL A COTISATION 2026

Un mail vous sera envoyé toute fin d'année ou début 2026...